

maintenant !

- Extrait du registre des délibérations
Commission « Finances et affaires générales »

Conseil municipal du 18 décembre 2018
Séance du 26 novembre 2018

20 Associations sous convention d'objectifs - acomptes sur subventions 2019

Étaient présents les membres inscrits au tableau :

- Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

- Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme CAPON, M. LEMAIRE, Mmes GUENDOUZE, FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI.

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme DUHIN, Mmes MOUSSATEN, BARBETTE, MM DEME, LELONG, Mmes FAZAL, SAVAS, LEHNER, MM BOUKHACHBA, ASSAMTI, M. BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FREMINE, Mmes M'BAYE-DIAO, JAJAN, MM BOUADDI, SERTAIN, Mme DUCHATELLE, M. NATANSON.

Étaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

M. CABARET

Pouvoir à :

Mme DUHIN

Mme CARLIER

Pouvoir à :

Mme CAPON

M. BELMHAND

Pouvoir à :

Mme BARBETTE

M. N'DIAYE

Pouvoir à :

M. LEMAIRE

M. ATAKAYA

Pouvoir à :

M. VILLEMMAIN

M. MARTIN

Pouvoir à :

M. BOUKHACHBA

M. AKABLI

Pouvoir à :

Mme SAVAS

Mme MEHADJI

Pouvoir à :

Mme FOURRIER-CESBRON

M. MONTES

Pouvoir à :

M. ABBADI

M. RIFI SAIDI

Pouvoir à :

M. BOULHAMANE

Mme SOKOLONSKI

Pouvoir à :

Mme MAUPIN

M. FACCHINI

Pouvoir à :

M. NATANSON

M. LAMOUREUX

Pouvoir à :

M. SERTAIN

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers absents non représentés mais excusés :	0
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	39
- Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération :	0

- Rapport de présentation :

Monsieur Abdoulaye DEME, conseiller municipal délégué, expose :

Par délibération le conseil municipal a autorisé la signature de conventions d'objectifs, avec différentes associations.

Lesdites conventions prévoient, le versement d'un acompte sur subvention, en début d'année, comme suit :

ASSOCIATIONS	Subvention 2018	1ère échéance	Taux	Montant 1er acompte
AS TIR	14 000,00 €	janv-19	30%	4 200,00 €
AVENIR DE CREIL	16 000,00 €	janv-19	30%	4 800,00 €
CLUB AMICAL DE TENNIS	17 925,00 €	janv-19	30%	5 377,50 €
CENTRE GEORGES BRASSENS	151 410,00 €	avr-19	50%	75 705,00 €
LA FAIENCERIE THEATRE DE CREIL	387 340,00 €	janv-19	25%	96 835,00 €
COMITE DES ŒUVRES SOCIALES	105 000,00 €	janv-19	40%	42 000,00 €

Il vous est demandé d'autoriser le versement de ces acomptes, conformément aux conventions d'objectifs.

Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
 Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,
 Vu le budget primitif 2018, notamment l'annexe B1.7,
 Vu les délibérations 35 et 36 du conseil municipal en date du 25 juin 2018,
 Vu les conventions d'objectifs,
 Vu l'avis de la commission « Finances et affaires générales » en date du 26 novembre 2018,
 Considérant le besoin de trésorerie des associations,
 Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Monsieur Cédric LEMAIRE ne prend pas part au vote.

Votants : 37 Pour : 37 Contre : 0 Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : de verser conformément aux conventions d'objectifs, l'acompte sur subvention 2019 à :

ASSOCIATIONS	Montant de l'acompte	Comptes
AVENIR DE CREIL	4 800,00 €	6574/40/DB

Article 2 : d'imputer la dépense correspondante aux comptes prévus à cet effet dans le budget de la Ville.

■ Vote ordinaire :

Votants : 39 Pour : 39 Contre : 0 Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : de verser conformément aux conventions d'objectifs, les acomptes sur subvention 2019 suivants :

ASSOCIATIONS	Montant de l'acompte	Comptes
AS TIR	4 200,00 €	6574/40/DB
CLUB AMICAL DE TENNIS	5 377,50 €	6574/40/DB
CENTRE GEORGES BRASSENS	75 705,00 €	6574/524/CB
LA FAIENCERIE THEATRE DE CREIL	96 835,00 €	6574/313/CA
COMITE DES ŒUVRES SOCIALES	42 000,00 €	6574/520/AA

Article 2 : d'imputer les dépenses correspondantes aux comptes prévus à cet effet dans le budget de la Ville.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Date d'affichage : 19 DEC. 2018

Accusé réception de la Sous-Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

Signature
 Pour le Maire
 et par délégation

Maire de Creil
 Conseiller Départemental de l'Oise

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 21/12/18

et publication ou notification le 21/12/18

affiché le 19/12/18

CREIL, le 21/12/18

Pour le Maire et par délégation
 Le Directeur Général des Services



2/2

Francis LE PAPE